



SYVICOL

Syndicat des Villes et
Communes Luxembourgeoises

Luxembourg, le 18 décembre 2020

Circulaire aux administrations communales

N°17/2020

Objet : Soutien de l'organisation internationale « Mayors for Peace » par les villes et communes luxembourgeoises à l'occasion de l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires

Madame la Bourgmestre,
Monsieur le Bourgmestre,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur l'entrée en vigueur, le 22 janvier 2021, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires adopté le 7 juillet 2017 lors d'une conférence des Nations Unies. Ce traité marque une étape historique sur le chemin vers le désarmement nucléaire, dans la mesure où les pays qui l'ont ratifié se sont interdits le développement, la production et la possession d'armes nucléaires. Il s'agit, selon l'ONU, du premier instrument multilatéral juridiquement contraignant pour le désarmement nucléaire depuis deux décennies.

Il est vrai que, même si nous avons tendance à l'oublier depuis la fin de la Guerre froide, le risque d'une guerre nucléaire, dont les conséquences affecteraient sérieusement la vie humaine sur notre planète, n'a nullement disparu et restera réel aussi longtemps qu'il y aura des armes atomiques.

Pour attirer l'attention sur ce danger, M. Takeshi Araki, le maire de Hiroshima, a fondé en 1982 l'association internationale « Mayors for Peace » (mayorsforpeace.org). Après avoir été avec Nagasaki l'une des deux cibles des bombardements atomiques à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, la ville japonaise est devenue, par ce premier largage d'une bombe atomique le 6 août 1945, le symbole de la destruction nucléaire.

Basée sur l'idée fondamentale que les maires sont responsables de la sécurité de leurs citoyens, l'organisation internationale « Mayors for Peace » a comme objectifs principaux, d'une part, d'empêcher la prolifération des armes nucléaires et, d'autre part, de prévenir l'armement nucléaire mondial par des actions et des campagnes.

Jusqu'à présent, près de 7.900 villes et communes de 165 pays du monde entier ont rejoint ce réseau international, y compris 56 des 102 communes luxembourgeoises. La première était Wiltz, la « Ville Martyre », suivie entre autres de la capitale et Echternach, le dernier membre



jusqu'à présent, ville fortement endommagée lors de la Deuxième Guerre mondiale. La liste de toutes les communes membres du Grand-Duché du Luxembourg avec leur date d'adhésion respective peut être consultée sous le lien suivant :

<http://www.mayorsforpeace.org/english/memberscity/map/europe.html>

Sur l'initiative de la « Friddens- a Solidaritéitsplattform Lëtzebuerg asbl », association créée en 2018 pour promouvoir la paix et la solidarité, le SYVICOL a décidé de soutenir la cause de « Mayors for Peace » et de lancer un appel à toutes les villes et communes au Luxembourg, qui n'ont pas encore fait cette démarche, à adhérer à cette organisation internationale. Les communes qui en sont déjà membres sont invitées à renouveler leur engagement en exprimant leur soutien à « Mayors for Peace » dans la promotion du désarmement nucléaire au niveau mondial.

Je vous prie de trouver en annexe un projet de délibération qui peut servir à l'une ou à l'autre fin. Vous êtes évidemment libre de modifier ou de compléter le texte selon vos besoins.

Les informations concernant l'adhésion peuvent être trouvées sous le lien suivant:
<http://www.mayorsforpeace.org/english/outlines/join.html>

Les nouveaux membres sont enregistrés une fois par mois par le secrétariat de « Mayors for Peace ». La date d'affiliation est le 1^{er} jour du mois suivant la date à laquelle les procédures d'enregistrement ont été accomplies. Une attestation d'adhésion sera envoyée aux villes et communes nouvellement affiliées après l'enregistrement.

Les coûts annuels de l'adhésion s'élèvent à 2.000 yens – quelque 16 euros selon le cours de change actuel.

Le SYVICOL envisage la publication d'un communiqué de presse à l'occasion de l'entrée en vigueur du traité susmentionné, en soulignant l'engagement des communes luxembourgeoises pour le désarmement nucléaire. Si votre commune décide donc de réserver une suite favorable à la présente, je vous remercie de me le faire savoir avant le 22 janvier prochain.

En vous remerciant d'avance pour votre attention, je vous prie d'agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes salutations très cordiales.

Gérard Koob
Secrétaire

Emile Eicher
Président